

➤ **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2021**

PRESENTS : BISCHOFF Jean-Loïc, DAUHER Isaïe, DELMARES Bernard, FAU Shanti, GREGORY Gisèle, GILET Georges, MAILLY Cédric, PEYNAUD Yves, PODVIN Frédérique, ZARA Gwenaëlle,

ABSENT EXCUSE : NEANT

ETAIT PREVU A L'ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS :

- Adhésion ONF
- Approbation estimation financière du projet défense incendie de Pereyroux
- Suppression de la régie tennis

INFORMATIONS DIVERSES

**COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS AVEC CAUVALDOR PAR LES
DELEGUES**

QUESTIONS DIVERSES

1) DELIBERATIONS :

Adhesion ONF :

Madame le Maire rappelle qu'à la suite de la rencontre avec plusieurs membres de l'ONF à Cahors, il est maintenant temps de décider de l'adhésion à l'ONF afin de soumettre la gestion de la forêt communale de Masclat.

Un procès-verbal de l'état des lieux sera effectué et une présentation du projet sera présentée. Le tarif de 2 € /ha par an sera à régler et 8 à 10 % sur la vente de bois éventuelle sera à verser à l'organisme.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Approbation estimation financière du projet défense incendie du lieu-dit Pereyroux :

La demande de DETR (Dotation Equipement des Territoires Ruraux) concernant le dit projet a été effectuée auprès de la Sous-Préfecture mais ne comportait pas la délibération indiquant le montant total du coût prévisionnel 10 235.59 € HT. La somme restant à charge de la commune, après 30 % de participation de l'Etat et 15 % du Département, s'élèvera à 5629.59 €.

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ces éléments.

Avis favorable à l'unanimité.

Régie Tennis :

L'assemblée est informée que la régie « tennis » ne fonctionne plus depuis plus de deux ans. Un arrêté de cession doit être pris, d'autant plus qu'il a été décidé de laisser l'accès au tennis gratuit pour tous. Dont acte, Madame le Maire établira l'arrêté.

INFORMATIONS DIVERSES :

✓ Prix et Qualité de l'eau potable pour le SIAEP de Payrac pour 2019 :

Le rapport annuel a été communiqué à tous les conseillers.

✓ L'adressage :

Madame le Maire donne connaissance de la carte de la commune comportant le nom des routes, rues, chemins et places publiques. L'examen est fait par l'assemblée, chacun pouvant apporter ses remarques.

Les numéros seront déterminés par le SDAIL. Madame le Maire souhaite que tout soit réalisé pour la fin de l'année : pose des indications des routes et chemins ainsi que les numéros de chaque habitation. Elle précise que les membres du conseil seront mis à contribution.

✓ Ciné Belle Etoile :

Le service culture de Cauvaldor ne peut pas proposer de film à programmer ni de calendrier. Dès que le secteur cinéma sera relancé, le dossier d'inscription nous sera adressé.

✓ Centre Leclerc Souillac :

Cet établissement considère que nos facturations mensuelles et annuelles ne sont pas suffisamment élevées au regard de leurs conditions commerciales. Tout facture de moins de 100 € / mois entraîne 15 € de frais. Pour les comptes ayant une facturation annuelle inférieure à 500 €, 50 € de frais de gestion seront facturés. Des cartes prépayées nous sont proposés de 7 € à 150 €. Madame le Maire et son Conseil envisagent de changer de fournisseur.

✓ Monsieur DELAHAYE Alexandre et Madame DELABRE Héloïse sont venus se présenter en mairie. Ce sont les nouveaux propriétaires de la boulangerie CARPE. Ils habitent St Julien de Lampon. Madame le Maire les a dirigés vers CAUVALDOR afin d'obtenir des aides pour l'ouverture de leur commerce, qu'ils n'envisagent pas avant 2022, vu l'étendue des travaux.

✓ Madame le Maire présente la stratégie vaccinale contre la COVID 19 dans le département qui lui a été transmise par la Préfecture.

✓ Le Président du Symictom Robert LACOMBE accompagné de Madame PONS et Madame ESCORNE nous ont rendu visite le 15 janvier afin de nous présenter le fonctionnement du Symictom : compétences, tonnage collectés, coût de la collecte et les objectifs pour diminuer la production d'ordures ménagères. Cette rencontre fut sympathique et a permis d'envisager la pose d'un composteur communal qui sera étudiée postérieurement.

✓ Le projet de modification de droit commun n° 1 du SCOT CAUVALDOR ayant pour objet une régularisation de la délibération d'approbation du SCOT (qui supprime dans les cartes le tracé T3 de la voie d'Avenir) doit être affiché durant

- ✓ Madame le Maire expose des photos représentant des déchets déposés sur la propriété de M. MARTINELLI Pierre au lieu-dit « Malperdu » Ces déchets relèvent de la déchetterie : démolition, bois, machine à laver, everite ou fibrociment, literie. De plus ce terrain est occupé par une caravane, une caisse de camion frigo, alors qu'il n'est pas constructible.
- ✓ Madame GREGORY Gisèle fait un résumé de la commission Enfance-Jeunesse qui a eu lieu le 3 décembre 2020.
- ✓ Monsieur GILET Georges indique les décisions prises à la commission voirie du 15 décembre 2020.
- ✓ En ce qui concerne les trois autres commissions les comptes rendus ont été adressés à tous les délégués n'ayant pas été désignés à Masclat ou n'ayant pas pu y assister.

QUESTIONS DIVERSES :

Aucune question particulière n'ayant été soulevée, l'ordre du jour étant épuisé, après avoir remercié l'assistance, Madame le Maire, clôture la séance.

Le Maire,



Monique BOUTINAUD

